

	PROCÉDURE PLAN DE COMMUNICATION	Référence	PRO-SSE-COM
		Version	001
		Date de création	24-09-2018
		Date de révision	26-01-2022

OBJET

Cette procédure définit les dispositions prises pour assurer les modalités de communication en cas de présence de personnel allophone sur chantier.

DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure est applicable pour l'ensemble des chantiers.

CONTENU DE LA PROCÉDURE

La langue utilisée sur les chantiers de GTM est le français. Les ouvriers doivent donc maîtriser le français afin de pouvoir communiquer sur nos chantiers.

Dans le cas où des travailleurs allophones seraient présents sur le chantier la présence d'un interprète est requise. L'interprète est en charge d'un groupe de maximum 5 travailleurs allophones.

Les travailleurs allophones ne peuvent pas être isolés, ils doivent toujours être accompagnés du travailleur interprète afin que la communication puisse s'effectuer.

Les consignes de sécurité doivent être communiquées aux travailleurs allophones avec l'aide du travailleur « interprète ».

Rédacteur	Approbateur
Brichard Justine	Emmanuel Leman